

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE HOERDT

1 rue de la Tour
67720 HOERDT

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

SEANCE DU 17 FEVRIER 2025 A 18 H 30

Date de la convocation : 10 février 2025 – transmise par voie électronique

Membres présents : 10

Membres excusés : 7

Membres absents : 0

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Président,

Membres présents :

Pour le Conseil Municipal :

Madame la Vice-Présidente, Nadia STOLL,

Mesdames Sylvia ECKERT, Christiane WOLFHUGEL, Mélanie LALLEMAND,

Monsieur Mathieu TAESCH,

Pour les personnes extérieures :

Mesdames Caroline OFFERLE, Andrée FRITZ, Christine KLEINMANN,

Messieurs Charles BRANDT, Antoine JUND.

Membres absents excusés :

Mesdames Béatrice DERLAND, Caroline MAECHLING, Catherine MISCHLER, Martine PIRON, Sarah ERNEWEIN, Christiane SAEMANN,

Secrétaire de séance : Monsieur Charles BRANDT

CA/2025/009 : TARIF DU PORTAGE DE REPAS

La société prestataire du portage des repas (Alsacienne de restauration) a fait part de l'augmentation du prix du repas à 6,856 € HT, soit à hauteur de 7,23 € TTC correspondant à une augmentation de 2,73 % à compter du 1^{er} janvier 2025.

Il est demandé au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de se prononcer sur le tarif des repas à appliquer.

Les repas sont actuellement facturés par la société prestataire (Alsacienne de restauration) à 6,673 € HT, soit à hauteur de 7,040 € TTC.

Le Centre Communal d'Action Sociale facture, pour sa part, actuellement, les repas à hauteur de 7,80 € TTC.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré,

DECIDE d'augmenter le prix unitaire du repas à 8,00 € à compter du 1^{er} avril 2025.

Adopté à l'unanimité.

Publié le 18 février 2025
Transmis à la Préfecture le 21/02/25

Pour extrait conforme,
Hoerdt, le 18 février 2025

Le secrétaire de séance,
Charles BRANDT



Le Président,
Denis RIEDINGER

